

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tizi-Ouzou

Réf: AT/DOT-TO/SDFS/DPM/MG N° 40/2024

Tizi-Ouzou, le 22 Décembre 2024

A

**MONSIEUR LE GERANT DE L'ENTREPRISE
AMZIANE SADDEK**

Objet : Mis en demeure N° : 01

Contrat N° : **72/2024**, portant sur les **travaux d'aménagement de l'ex CDC LNI pour abriter le CMP LNI**,

Monsieur.

Suite à votre demande de levée des réserves déposée au niveau du secrétariat de la direction opérationnelle des télécommunications en date du 12/12/2024, une sortie a été effectuée le 22/12/2024 ou il a été constaté que les réserves mentionnées dans le Procès-verbal de réception des travaux du 10/12/2024 n'ont pas été complètement levées, à savoir :

- Revoir la fixation des radiateurs.
- Revoir les joints au niveau de la faïence et au niveau du revêtement de sol.
- Réparer les fuites existantes au niveau de la citerne, sanitaires femme et homme et au niveau de la nourrice.
- Rebouchage des trous au niveau des fenêtres et caches joints des murs.
- Revoir la fixation des stores vénitiens.
- Prévoir un chemin de câble pour les câbles placés anarchiquement dans le faux plafond.

Je vous mets, donc, en demeure à l'effet de lever ces réserves dans un délai de **03 jours** à partir de la date de réception de la présente mise en demeure, faute de quoi, il sera appliqué la réglementation en vigueur suite à cette défaillance et vous en assumerez seul toutes les conséquences qui peuvent en découler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tizi-Ouzou
Signé : Amar ADA